

Frédéric LEVESQUE
Président

Argilliers, le 28 août 2026

Le Président

À

L'ensemble des Mairies du territoire

Objet : Évolution de la dotation des bacs d'ordures ménagères sur le territoire du SICTOMU

Mesdames, Messieurs, les Maires,

Depuis plusieurs semaines, des agents du SICTOMU interviennent sur notre territoire afin d'effectuer des opérations de mise à jour du parc des bacs d'ordures ménagères.

À cette occasion, certains usagers pourront voir leur bac remplacé par un modèle de plus petit volume. Cette intervention peut susciter des interrogations. Nous vous remercions de relayer auprès de vos administrés les informations suivantes :

Une adaptation aux besoins réels des foyers

Depuis plusieurs années, les habitudes de tri évoluent. Les emballages se trient désormais plus facilement, le verre dispose de sa propre filière de valorisation et le tri des biodéchets se développe progressivement sur le territoire.

Dans ce contexte, les volumes de bacs distribués par le passé ne correspondent plus toujours aux quantités de déchets résiduels réellement produites par les foyers.

Afin d'adapter au mieux la dotation aux besoins constatés sur le terrain et d'encourager les pratiques de tri et de réduction des déchets, le SICTOMU met progressivement en œuvre la grille de dotation adoptée par le Comité syndical dans le cadre du règlement de collecte approuvé en octobre 2023.

Cette démarche conduit notamment au retrait progressif des bacs de 240 et 360 litres, dont les volumes ne sont plus compatibles avec les objectifs de réduction des ordures ménagères.

Une dotation adaptée à la composition du foyer

La grille de référence est la suivante :

- 1 à 3 personnes : bac de 80 litres
- 4 à 5 personnes : bac de 120 litres
- 6 personnes : bac de 140 litres
- À partir de 7 personnes : bac de 180 litres

Lors des opérations de contrôle ou de mise à jour, les agents du SICTOMU peuvent donc proposer ou mettre en place un bac correspondant à cette dotation.

Une prise en compte des activités touristiques

Le SICTOMU tient également compte des situations particulières. Les hébergements touristiques tels que les gîtes, chambres d'hôtes ou locations saisonnières peuvent bénéficier, sur demande, d'une dotation spécifique adaptée à leur activité.

Ainsi, un bac d'ordures ménagères de **180 litres** peut être mis gratuitement à disposition et collecté **une fois par semaine**, afin de répondre aux besoins liés à l'accueil de visiteurs tout en maintenant un service cohérent avec les objectifs de réduction et de tri des déchets.

Les propriétaires concernés sont invités à se rapprocher du SICTOMU pour étudier leur situation et adapter, si nécessaire, leur équipement de collecte.

Pourquoi réduire la taille des bacs ?

La question peut surprendre. Pourtant, les études menées par le SICTOMU montrent qu'une grande partie de ce qui se trouve encore dans les bacs marron ne devrait pas s'y trouver. En 2025, les campagnes de caractérisation ont révélé que **67 % du contenu des bacs d'ordures ménagères était encore constitué de déchets valorisables**.

En 2025, sur les 206 kg d'ordures ménagères produits chaque année par habitant, on retrouve en moyenne :

- 60 kg de biodéchets ;
- 7 kg de gaspillage alimentaire ;
- 42 kg d'emballages ;
- 17 kg de papier ;
- 11 kg de verre.

Au final, seuls **69 kg par habitant et par an** correspondent à de véritables ordures ménagères qui ne peuvent pas être valorisées. Ces chiffres montrent que la réduction du volume des bacs est cohérente avec la réalité des déchets produits aujourd'hui, à condition de respecter les consignes de tri.

Des interventions réalisées par les agents du SICTOMU

Pour assurer le suivi et la mise à jour de son parc de bacs, le SICTOMU missionne régulièrement des agents chargés d'intervenir sur les équipements : lecture des puces électroniques, changement de bac, retrait ou nouvelle dotation.

Ces opérations sont normales et participent à une meilleure gestion du service public des déchets.

Les usagers qui s'interrogent sur la présence d'un agent ou sur le remplacement de leur bac peuvent donc être rassurés : ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la politique de réduction des déchets menée sur l'ensemble du territoire.

Nous vous remercions par avance pour votre relais auprès de vos administrés.

En comptant sur votre diligence, recevez, Mesdames, Messieurs, les Maires, mes cordiales salutations.

Le Président,

Frédéric LEVESQUE

